

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2018

Date Mardi, le 10 avril 2018
 Liez Hôtel Thorenberg/Rest. Maximo, 6014 Littau
 Réunion 9 h 00 - 15 h 30 y.c. le repas et exposé spécialisé

1. Souhais de bienvenue

Le président, Monsieur Edi Ritter, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale aux personnes présentes, notamment à Angelika Hemsig, chef du secrétariat.

Minute de silence

Notre ancien membre du comité et membre d'honneur Max Reber, né le 29 juillet 1946, est décédé le 31 octobre 2017. La réunion se lève pour une minute de silence.

L'invitation à l'assemblée générale d'aujourd'hui, l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière AG, les comptes annuels 2017, le rapport de l'organe de contrôle, le budget 2018 ainsi que le rapport annuel 2017

| Les membres suivants se sont excusés : | | | |
|--|--------------|------------------------------|--------------------|
| Nom | Prénom | Entreprise | Lieu |
| Corminboeuf | Marcel | Marcel Corminboeuf SA | Domdidier |
| Daeler | Samuel | Sanitäre Anlagen | Gals |
| Ghezzi | Nicolas | F. Gabus & Cie | Budevilliers |
| Honegger | Stefan | GAS-CENTER Honegger AG | Chur |
| Jaquet | Pascale | JAQUET Pascal & Jean-Bernard | Genève |
| Marti | Daniel | Marti + Co. AG | Buchs |
| Menétray | Jérôme | JM Menétray SA | Grandvaux |
| Müller | Markus | Küwa Haustechnik AG | Wagenhausen |
| Perfler | Mario | Perfler AG | Chur |
| Siffert | Frederic | Caravans Trevaux SA | Avenches |
| Sugnau | Pierre-Alain | A. Rosselet SA | Châtel. St. Denies |

du président ont été publiés en temps utile.

| Participants à l'Assemblée générale de l'AGPL du 10.4.2018 | | | | | |
|--|-------|----------|------------------|--------------------|-----------------|
| Membres, y.c. le comité | Actif | Patronat | Membre d'honneur | Avec droit de vote | Majorité simple |
| Avec droit de vote | 30 | 2 | 4 | 30 | 16 |

| | Passif | Invités | | Total des participants | |
|--------------------|--------|---------|---|------------------------|--|
| Sans droit de vote | 0 | 1 | 0 | 31 | |

2. Approbation de l'ordre du jour

L'Assemblée générale ne demande aucun changement de l'ordre du jour.
Il est accepté à l'unanimité.

3. Nomination du scrutateur

Bruno Munz (Pro-Gaz) se propose comme scrutateur et il est élu à l'unanimité.

4. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4.4.2017

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été publié sur le site internet de l'AGPL.
Il n'y a pas de questions et/ou de demande de modification concernant le procès-verbal.
L'assemblée accepte le procès-verbal à l'unanimité et remercie Röbi Brand.

5. Mutations

| Admissions et démissions AGPL | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|-------------|-----------------|
| Date | Entreprise / personne physique | Lieu | Contact |
| Entrées | | | |
| 2.3.2018 | carmätti GmbH | Castelrotto | Matthias Defago |
| Démissions | | | |
| 13.6. 2017 | Wüthrich M. SA | Noville | n/a |
| 15.6.2017 | Rema Camping | Staad | n/a |
| 19.6.2017 | Läderach Sarl | Le Landeron | n/a |
| 27.9.2017 | Hofmann Brennerservice | Bienne | n/a |
| 8.11.2017 | APA Gaz Aebischer | Autigny | n/a |

Le nouveau membre de l'AGPL est admis à l'unanimité et les membres ayant le droit de vote présents lui souhaite la bienvenue

| Membres de l'AGPL | | | |
|---------------------|----------|-----------|------------|
| État lors de l'AG | 4.4.2017 | 10.4.2018 | Différence |
| Membres d'honneur | 6 | 5 | -1 |
| Membres du patronat | 3 | 3 | n/a |
| Membres actifs | 94 | 89 | -5 |
| Membres passifs | 8 | 4 | -4 |
| Total | 111 | 101 | -10 |

| | | | |
|------------------|---|---|-----|
| Comité directeur | 4 | 4 | n/a |
|------------------|---|---|-----|

6. Approbation du rapport annuel du président

Le rapport annuel du président est publié sur le site internet de l'AGPL.

L'assemblée accepte le rapport annuel à l'unanimité.

Le vice-président Renzo Montagner remercie le président au nom de l'Association.

7. Acceptation des comptes annuels 2017

Urs Voegeli (chef des finances) présente et explique les comptes annuels. Il attire l'attention notamment à la forte baisse des coûts d'exploitation pour les salaires, la révision et les frais de secrétariat.

Les revenus sont actuellement limités aux cotisations des membres et des membres du patronat.

Les participants de l'assemblée ne formulent pas d'objections concernant les comptes annuels 2017. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Au nom de tous les membres de l'association, le président remercie notre « financier » pour son travail dévoué.

8. Rapport de l'organe de révision

La révision des comptes a été faite le 19 mars 2018 par Bruno Munz et Heinz Rohrer à Rickenbach. Ils demandent l'acceptation des comptes et la décharge.

Les membres n'ont aucune objection ou question au sujet du rapport de contrôle de 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

9. Acceptation du budget 2018

Urs Voegeli présente deux budgets possibles :

Le premier se base sur l'hypothèse que nous participerons aux groupes de travail de l'association CT GPL dans le même cadre que l'année dernière. Les frais sont relativement faciles à estimer.

Le deuxième budget se base sur l'hypothèse que l'association AGPL s'impliquera davantage dans le groupe de travail ad hoc relative aux installations temporaires, industrielles, commerciales et privées de gaz liquéfié du CT GPL. Cet engagement entraînera des coûts plus élevés au cours de la première phase. Toutefois, le comité estime que les formations/cours futures dans ce domaine généreront à nouveau davantage de revenus.

Après un échange d'idées motivé et très positif sur « l'engagement futur de l'AGPL » dans les domaines mentionnés, le deuxième budget est accepté à l'unanimité.

Il convient de noter que le budget accepté peut être consulté sur le site internet de l'AGPL.

10. Fixation des cotisations annuelles des membres de l'association

Le comité propose à l'assemblée de ne pas changer les cotisations annuelles, soit CHF 400.00 pour les membres actifs et CHF 300.00 pour les membres passifs.

Les membres donnent leur accord pour les cotisations actuelles des membres qui sont approuvées à l'unanimité pour une année supplémentaire.

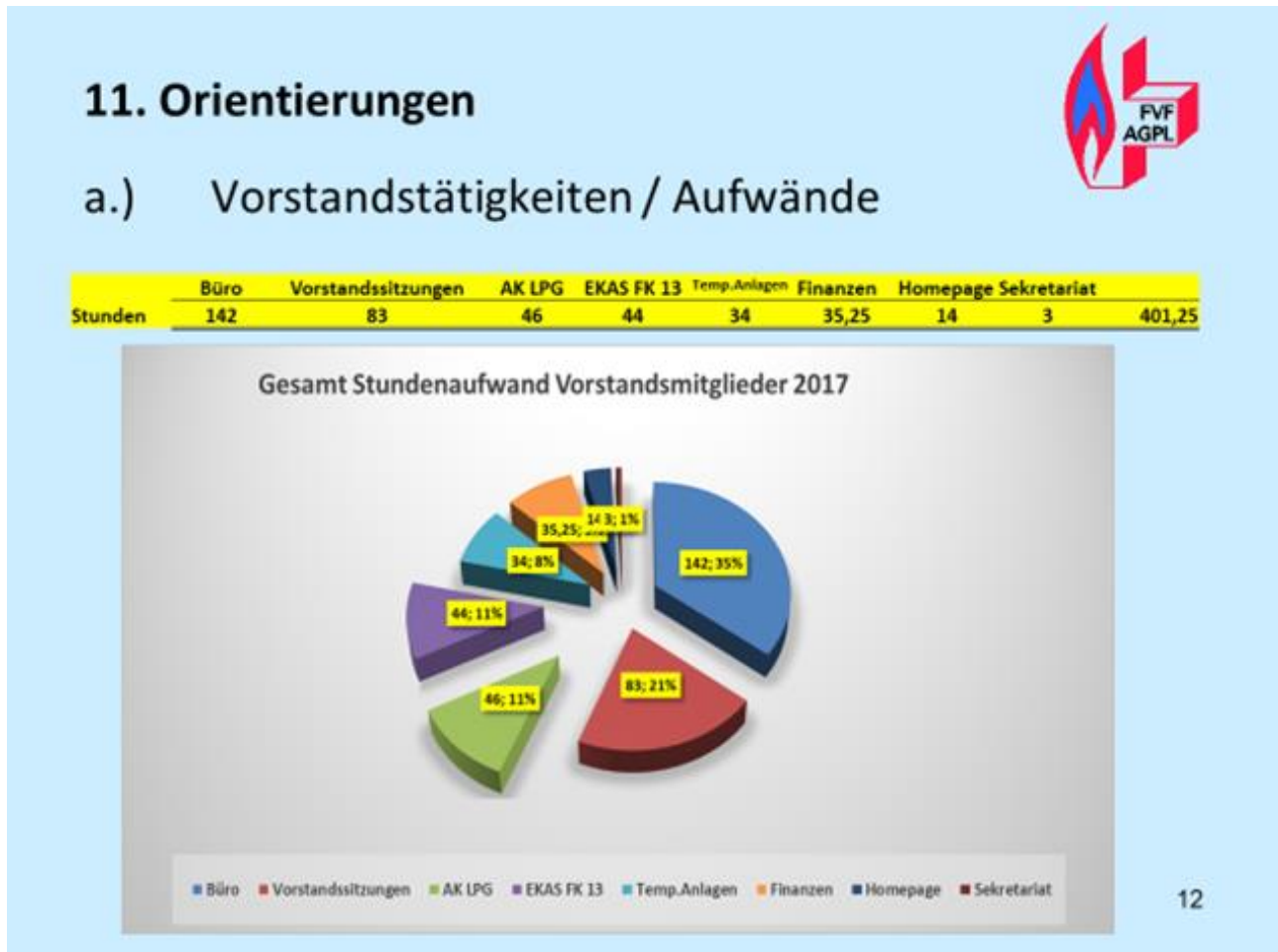
Le président remercie tous les membres pour leur soutien et garanti que le comité utilisera l'argent à sa disposition toujours de façon raisonnable.

11. Orientation

Il est fait référence au rapport annuel 2017 détaillé du Président.

a) Activités du comité/efforts

L'année dernière, les membres du comité de l'AGPL ont consacré du temps aux activités suivantes de l'association :



b) Statistique Help Line

L'année dernière, notre membre d'honneur René Fischer a de nouveau fourni des informations à de nombreux clients.

L'évaluation actuelle sur des sujets tels que l'évaluation et l'identification des dangers, les segments de marché, les contacts et les domaines peuvent être consultée à tout moment auprès du comité de l'AGPL.

c) Les principaux changements après l'entrée en vigueur de la Dir. CFST 6517.

Après le repas, Jörg Hubmann (Socar) tient un exposé remarquable sur cette question d'actualité.

d) Le manuel AGPL pour l'installation et l'exploitation d'installations temporaires de gaz liquéfié

A la demande de Vitogaz, un groupe de travail a été mis en place fin juillet 2017 pour traiter les problèmes liés à l'installation et l'exploitation d'installations temporaires de gaz liquéfié.

Les entreprises suivantes se sont engagées à coopérer :

Agreta AG, Matthias Felber, Münchenstein, Roth-Kippe AG, Christian Herger, Dietikon, Vitogaz AG, Antonio Villani, AGPL, Edi Ritter, Gordola.

14. Propositions

Après la présentation des demandes individuelles, auxquelles l'assemblée assure le soutien au comité, le président peut maintenant prendre les mesures nécessaires.

12. Anträge



Anträge von EM René Fischer z.Hd. GV FVF vom 18.04.2018

1. Antrag

Anpassen der Homepage des Arbeitskreises LPG.

Auf Beilage 2 und 3 ist nicht ersichtlich, welche Vorstandsmitglieder gewählt sind. Diese sind nicht mit dem Logo drauf. Die anderen Vorstandsmitglieder sind ?????, (nicht gewählt oder was?). Im Zuge einer Gleichbehandlung fordere ich, dass die restlichen Vorstandsmitglieder ebenfalls mit Logo auf dem Organigramm erscheinen.

Vorschlag Vorstand FVF:

Unser Vertreter im AK LPG-Vorstand (E. Ritter) wird z.Hd. der nächsten Mitgliederversammlung vom 16.05.2018 einen schriftlichen Änderungs- resp. Ergänzungsantrag stellen, sodass neben den mandantierten Institutionen-Logos auch die Logos der paritätisch gewählten Unternehmen/Verbände aufgeführt werden.



2. Antrag

Definition Aktiv-, Passivmitgliedern und Organe in den Statuten.

Aus Gründen der Fairness hat der FVF den TCS im Stimmrecht zurückgebunden, auf Antrag des SCGV. Die Sektionen hatten kein Stimmrecht, nur der übergeordnete Verein. Dies sollte klargestellt werden, damit die Sektionen nun wieder vollgültige Mitglieder werden können, mit Stimmrecht.

Vorschlag Vorstand FVF:

Da nur der Hauptsitz TCS Emmen das Stimmrecht hatte und dieser aus dem FVF ausgetreten ist, schlagen wir vor, dass diejenigen TCS-Sektionen welche weiterhin FVF-Mitglieder sein möchten, einen Antrag zum Mitgliederstatus-Wechsel vom Passivmitglied zum Aktivmitglied z.Hd. der GV, stellen sollen.

23

3. Antrag

Mengenbeschränkung für Gas auf Schiffen.

Die Gasmenge ist im Reglement für Kontrolleure ist in Artikel 3.4.1 die Menge für Fahrzeuge und Schiffe auf 100 kg begrenzt. Bei den Fahrzeugen ist es klar warum, da dies innerhalb der Freimenge nach ADR/SDR ist.

Bei den Schiffen war eine solche Beschränkung bisher nicht gefordert.

Auf dem Vierwaldstättersee sind die meisten Passagierschiffe mit 10 oder 12 Flaschen unterwegs. Somit über 100 kg, aber unter 140 kg. Dies würde bedeuten, dass bei der nächsten Prüfung die Schiffe schon wieder wegen des LPG abgeändert werden müssen und das ohne wirklich triftigen Grund.

Deshalb beantrage ich eine Änderung der Menge für Schiffe auf 140 kg, wie es auch in den Arbeitsräumen der Industrie zugelassen ist.

Vorschlag Vorstand FVF:

*Unser Vertreter im AK LPG-Vorstand (E. Ritter) wird z.Hd. der nächsten **AK LPG-Vorstandssitzung vom 26.04.2018** einen schriftlichen Änderungsantrag stellen, sodass im Kontrolleuren-Reglement die Gasmenge bei Schiffen von 100 kg auf 140 kg erhöht wird.*

Begründung:

Die Vierwaldstätter-Passagier-Schiffe z.B. sind mit 10 -12 Flaschen, also mit mehr als 100 kg, jedoch aber mit weniger als 140 kg unterwegs. Diese Erkenntnis hat sich nach der Einführung des Kontrolleuren-Reglement 08.2015 ergeben.

24



4. Antrag

Christoph Hostettler hat am Passerellen-Kurs erklärt, dass nur noch die neuen Protokolle **und Vignetten verwendet werden dürfen. Die alten können beim AK LPG nicht** umgetauscht werden. Man muss schauen, dass man diese dort zurückgeben kann, wo diese gekauft wurden. Soweit ich mich erinnern kann hiess es vom Präsidenten des AK LPG mal, dass die alten noch aufgebraucht werden dürfen. Bitte um Klarstellung, wie sich das verhält.

Vorschlag Vorstand FVF:

Hier stellt sich die Frage: Wurden sämtliche AK LPG – Kontrolleure nach der Übernahme des Vignetten- und Protokoll-Regimes durch den Verein AK LPG, schriftlich auf die Verwendungsdauer/Frist der (alten) FVF-Vignetten und Protokolle hingewiesen??

25

13. Hommage / nominations

Comme il n'y a pas de distinctions honorifiques ou de nominations spéciales à faire, le président peut conclure le point 13 de l'ordre du jour en gagnant du temps.

15. Divers

Il est demandé à plusieurs reprises à l'association si les membres peuvent utiliser le logo de l'AGPL à des fins publicitaires. Cela a incité le comité à élaborer une directive, y.c. un formulaire de demande, qui entre immédiatement en vigueur.

Les documents actuels peuvent être consulté sur le site internet de l'AGPL.

La partie officielle de l'Assemblée générale se finit à 13h00.

Edi Ritter remercie les personnes présentes pour leur participation active et compétente et souhaite à tous « bon appétit ».

L'exposé de Jörg Hubmann (Socar) sur les « Changements après l'entrée en vigueur de l'EKAS RL 6517 » est prévue pour 14 h 00 et durera jusqu'à 15 h 30.

Le président

Le secrétaire de l'assemblée

Edi Ritter

Robert Brand